

DAJI/2019/Décision/Tarifs/09

Décision portant approbation du tarif d'inscription à l'Ecole d'été Franco-Québécoise

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'Ecole d'été Franco-Québécoise organisée par l'Institut de droit de l'Environnement durable (IDEDD).

Cette Ecole d'été Franco-Québécoise aura lieu du 13 mai au 24 mai 2019.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

• Inscription en formation initiale :

- Formation courte journée : 155 € TTC
- Formation courte demi-journée : 78 € TTC
- Semaine : 620 € TTC

• Inscription en formation continue :

- Formation courte journée : 670 € TTC
- Formation courte demi-journée : 380 € TTC
- Semaine : 2550 € TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 15 février 2019


Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université

